

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 5 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric, Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, M. HAMELIN Denis, M. GAUTIER Daniel, M. DENOUAL Nicolas, Mme DENIS Joëlle

Absent(s) excusé(s) : Mme BERGER Soizic

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 05/11/2018

Date d'affichage : 05/11/2018

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017 du SIE de la Motte aux Anglais
- Installation de potelets de sécurité près de l'église - répartition du produit des amendes de police (subvention)
- Réaménagement de la cuisine et de la salle d'eau du logement au 6, rue du Taillis - programme de soutien aux opérations d'investissement (subvention)
- Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle dans le cadre du Répertoire Electoral Unique
- Demande de participation pour voyage scolaire
- Mise en accessibilité de la Mairie - Phase Projet
- Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

- Remplacement du tableau de commande des cloches de l'église

2018-63 - Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport retraçant les activités de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.**

2018-64 - Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017 du SIE de la Motte aux Anglais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Motte aux Anglais relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte de ce rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Motte aux Anglais concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2017.**

2018-65 - Remplacement du tableau de commande des cloches de l'église

Le tableau de commande des cloches de l'église ne fonctionne plus. Monsieur le Maire présente aux élus le devis de la société Bodet (49340 Trémentines) qui estime le coût de son remplacement à 1819,00 € HT.

Pour cette opération, la commune peut bénéficier de la subvention de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, égale à 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de la société Bodet pour le remplacement du tableau de commande des cloches de l'église, à hauteur de 1819,00 € HT ;**
- **Précise que cette somme sera imputée au compte 2158-58, section d'investissement ;**
- **Sollicite une subvention auprès de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, à hauteur de 909,50 € pour ces travaux (50 % du coût HT de l'investissement) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

2018-66 - Installation de potelets de sécurité près de l'église - répartition du produit des amendes de police (subvention)

L'enveloppe soumise à répartition, pour l'Ille-et-Vilaine en 2018 au titre du produit des amendes de police de 2017, s'élève à 684929 €.

Au cours de sa réunion du 25 juin 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté, à titre principal, une liste des communes de moins de 10000 habitants susceptibles de prétendre à cette répartition ainsi que le montant leur revenant.

A ce titre, la commune de Trémeheuc peut bénéficier d'une subvention de 747 € pour l'installation des potelets de sécurité près de l'escalier de l'église prévue dans le Plan Pluriannuel d'Investissement voirie 2018-2020 et chiffrée à 1310 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la subvention de 747 € au titre des amendes de police ;**
- **S'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2018-67 - Réaménagement de la cuisine et de la salle d'eau du logement au 6, rue du Taillis - programme de soutien aux opérations d'investissement (subvention)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux réalisés par l'entreprise Greslé dans le logement communal au 6 rue du Taillis, pour le réaménagement de la cuisine et de la salle d'eau, à hauteur de 3940,00 € HT, c'est à dire 4334,00 € TTC (délibération 2018-36 du 8 juin 2018 et questions diverses du 19 juillet 2018).

Pour cette opération, la commune peut bénéficier de la subvention de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, égale à 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite une subvention auprès de la communauté de communes Bretagne Romantique, au titre du programme de soutien aux opérations d'investissement, à hauteur de 1970,00 € pour ces travaux (50 % du coût HT de l'investissement) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2018-68 - Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle dans le cadre du Répertoire Electoral Unique

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales qui crée le Répertoire Electoral Unique (REU), entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Les Maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Leur rôle est :

- d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés par les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire ;

- de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 21^e et le 24^e jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La désignation d'un conseiller municipal, prêt à participer aux travaux de cette commission, est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne M. Roland GRIVEL, conseiller municipal, pour participer aux travaux de la commission de contrôle dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2018-69 - Demande de participation pour voyage scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 2018-15 du 6 avril 2018 fixant à 44 € le montant de la subvention allouée aux élèves trémeheucois participant aux classes décentralisées organisées par les collèges les accueillant (sur présentation d'un justificatif).

Le collège Chateaubriand de Combourg atteste que :

- Emma ROGER, élève domiciliée à Trémeheuc, a bien participé au séjour scolaire en Grande-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la délibération 2018-15 du 6 avril 2018,

- **Valide le versement des subventions de 44 € à l'élève Emma ROGER ;**
- **Précise que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au compte 6574, section de fonctionnement du budget 2018 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2018-70 - Mise en accessibilité de la Mairie - Phase Projet

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps au Conseil Municipal la délibération 2018-62 du 28 septembre 2018 au sujet de l'avancement du projet.

Deux nouvelles réunions ont été organisées pour la phase PRO : le 10 octobre 2018 et le 6 novembre 2018.

Monsieur le Maire, plusieurs élus, le secrétaire de mairie et deux techniciens du Département sont présents à ces réunions pour affiner le projet avec le cabinet d'architectes Atelier L2.

Monsieur le Maire en présente l'avancée à l'ensemble du Conseil Municipal et lui soumet plusieurs questions, au sujet notamment du mode de chauffage à retenir, des menuiseries extérieures à choisir...

M. le Maire rappelle aussi que le projet fera l'objet de demandes de subventions au titre de la DETR (État), de la DSIL (État) et du FST (Conseil Départemental).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Acte l'état d'avancement du projet de mise en accessibilité-restructuration de la mairie en phase PRO et émet plusieurs remarques prises en compte ;**
- **Valide les demandes de subventions au titre de la DETR (État), de la DSIL (État) et du FST (Conseil Départemental) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.**

Questions diverses

Les propriétaires de terrains situés le long des chemins de randonnée du parc éolien sont invités à couper les branches de leurs arbres, pour faciliter le passage du véhicule de la Communauté de Communes utilisé pour l'entretien des circuits.

Le Maire, Pierre SORAIS